

Ministry of Health

Office of the Deputy Premier
and Minister of Health

777 Bay Street, 5th Floor
Toronto ON M7A 1N3
Telephone: 416 327-4300
Facsimile: 416 326-1571
www.ontario.ca/health

Ministère de la Santé

Bureau du vice-premier ministre
et du ministre de la Santé

777, rue Bay, 5^e étage
Toronto ON M7A 1N3
Téléphone : 416 327-4300
Télécopieur : 416 326-1571
www.ontario.ca/sante



ARRÊTÉ DE TRANSFERT

PRIS EN APPLICATION DE LA PARTIE V DE LA
LOI DE 2019 POUR DES SOINS INTERCONNECTÉS, L.O. 2019, CHAP. 5, ANN. 1

ATTENDU QUE :

- I. Le gouvernement a, en vue de réaliser le plan du gouvernement de mettre en œuvre un nouveau plan de prestation de soins de santé intégrés en Ontario, adopté la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* (la « Loi ») portant qu'une seule agence provinciale – Santé Ontario – assumera la responsabilité centralisée de la plupart des fonctions d'au moins vingt agences du secteur de la santé, notamment le **Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington** (le « **RLISS de Waterloo Wellington** »);
- II. Le paragraphe 40 (1) de la Loi confère au ministre de la Santé (la « ministre ») le pouvoir de prendre un arrêté prévoyant le transfert de la totalité ou d'une partie des employés, des éléments d'actif, des éléments de passif, des droits et des obligations du RLISS de Waterloo Wellington et d'autres agences emportées par le transfert à Santé Ontario;
- III. En vertu du paragraphe 40 (3) de la Loi, la ministre a remis à Santé Ontario et au RLISS de Waterloo Wellington une lettre d'avis datée du 15 août 2019 pour les informer de son intention d'ordonner le transfert de parties du RLISS de Waterloo Wellington à Santé Ontario;
- IV. La ministre souhaite maintenant ordonner, par arrêté, le transfert de certains employés du RLISS de Waterloo Wellington à Santé Ontario, le transfert prenant effet le 2 décembre 2019.

PAR CONSÉQUENT :

1. En vertu du paragraphe 40 (1) de la Loi, la ministre ordonne que les employés du RLSS de Waterloo Wellington qui occupent les postes mentionnés à l'annexe 1 ci-jointe soient transférés à Santé Ontario.
2. Le présent arrêté prend effet le 2 décembre 2019.



Christine Elliott
Ministre de la Santé

Fait le 28th novembre 2019

Annexe 1 : Postes du RLISS de Waterloo Wellington transférés à Santé Ontario

RLISS de Waterloo Wellington : 13 postes transférés à Santé Ontario		
Région	Nom du RLISS	Titre du poste
Ouest	RLISS de Waterloo Wellington	Directeur/trice, Information clinique
		VP (directeur général), Expérience du patient, communications et participation communautaire
		VP (directeur général), Innovation et partenariats stratégiques
		VP, Finances et services administratifs
		VP, Personnes, culture et développement
		Directeur/trice, Contrats et responsabilisation
		Directeur/trice, Technologie de l'information et installations
		Directeur/trice (chef), Finances
		Directeur/trice, Aide à la décision
		Directeur/trice, Responsabilisation interne
		Directeur/trice, Ressources humaines
		Directeur/trice, Rendement
		Directeur/trice, Santé numérique et innovation